

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 47 (1985)
Heft: 5

Rubrik: Exigences de sécurité pour les bâtiments ruraux

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

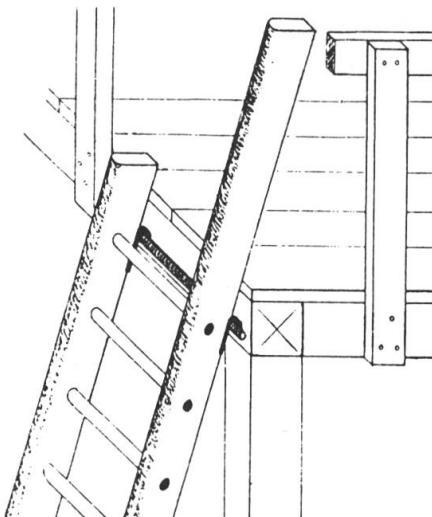
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exigences de sécurité pour les bâtiments ruraux

R. Burgherr, SPAA

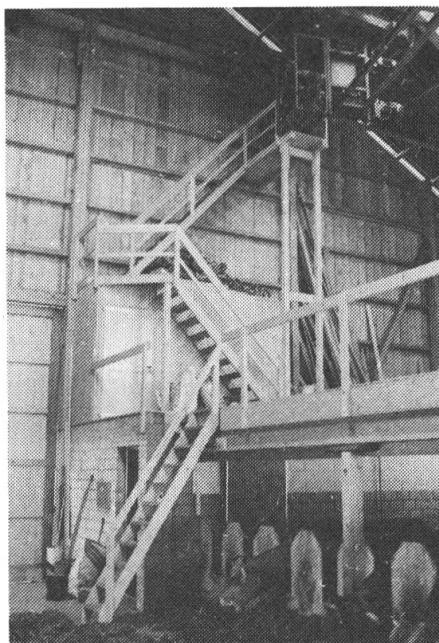
Portes

- Les portes tournantes doivent être fixées et montées de telle façon qu'elles ne sortent pas de leurs gonds.
- Une sécurité contre une fermeture trop brusque (claquement) est nécessaire.
- Les portes glissantes nécessitent un arrêt.
- Elles doivent être bloquées dans leurs gonds et équipées d'une glissière au sol.



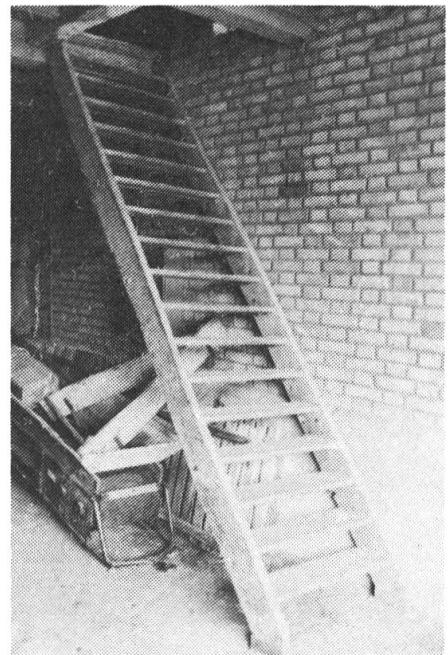
Montées

- Toute montée sera, si possible, construite sous forme d'escalier.

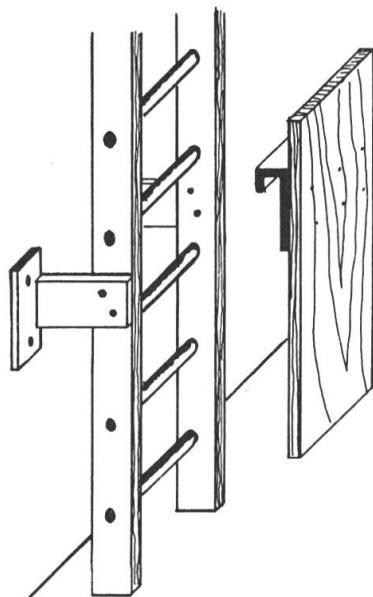


1a: Accès correct à la passerelle et à la cabine à griffe. Voilà comment équiper ses bâtiments de ferme!

1b: Les échelles seront fixées de manière à éviter tout dérapement et mouvement latéral. On prolonge le chapeau de l'échelle d'un mètre. Cela servira de poignée d'appui en quittant l'échelle.

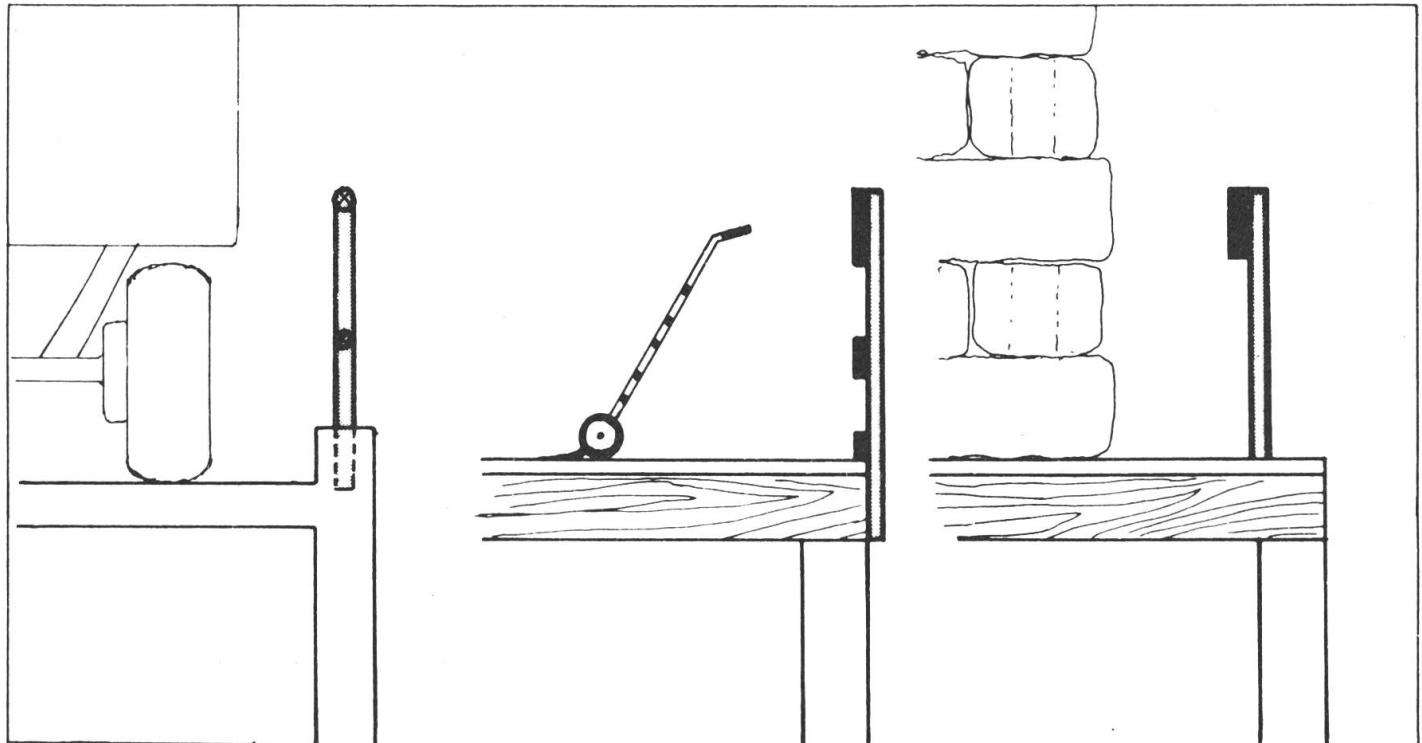


2: Ici, il manque au moins un appui pour la main. Une balustrade avec main-courante et embouchoir pour les genoux serait préférable.



1c: Echelle verticale vissée à la paroi. La distance entre les barreaux et le mur comprendra au moins 15 cm. La planche à suspendre est une protection pour les enfants.

- Les escaliers seront munis d'une balustrade au moins.
- Dans les bâtiments, on n'emploiera que des échelles fixes, c'est-à-dire que les échelles apposées seront bloquées pour éviter les dérapements et les rotations.
- Pour les échelles verticales, une protection pour le dos est indispensable à partir de 5 m de hauteur, néanmoins, nous conseillons de la construire dès 3 m de hauteur.
- La distance entre les barreaux d'échelles et la paroi comprendra partout au moins 15 cm.



3a: Les rampes à véhicules, voies d'accès et les terrasses etc. devraient être également munies d'un bord stable.

3b: Une barrière comprenant un embouchoir pour les genoux et les pieds fait également obstacle à la chute d'objets roulants.

3c: Si la barrière se trouve à 30 cm du bord, une simple barre suffit. Autour des ponts et des ouvertures de dépôts, les barres simples sont judicieuses.

- A la montée et à la descente, les échelles offriront toutes la possibilité de traverser facilement d'un endroit à un autre et de s'agripper en toute sécurité.
- La distance entre les échelons comprendra au maximum 30 cm.

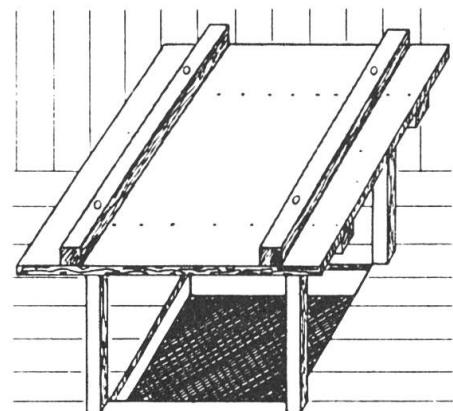
Sols surélevés

- Les lieux de travail et les dépôts situés à plus d'un mètre de hauteur seront équipés de dispositifs de sécurité évitant la chute de personnes. C'est faisable en construisant une rampe d'un mètre de haut comprenant des embouchoirs pour les pieds et les genoux.
- Si la rampe est en retrait de 30 cm du bord, une protection

- (barre) placée à un mètre de haut à partir du sol est suffisante.
- Si des biens de récolte sont empilés jusqu'au bord, il s'agit d'apposer (en lieu et place ou additionnellement) des lattes verticales, espacées à 1,5 m de distance (Fig. 3).

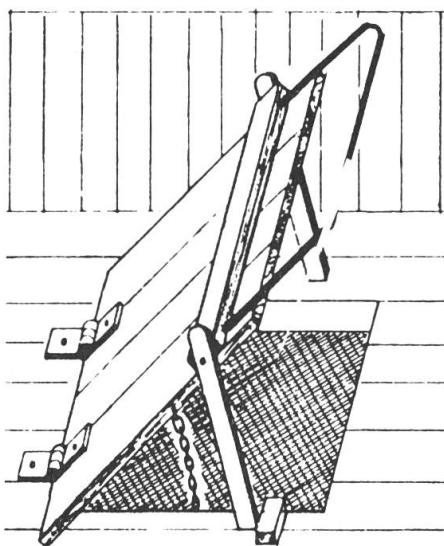
Ouvertures dans le sol

- Les ouvertures dans le sol doivent être prémunies contre la chute de personnes.
- Si le trou n'excède pas 40 cm x 40 cm de circonférence, un couvercle fixé par charnière suffit, jusqu'à 80 cm x 80 cm quatre poteaux de coin solides suffisent s'ils atteignent le plafond. A partir de 80 cm x 80 cm, on a besoin d'une ram-



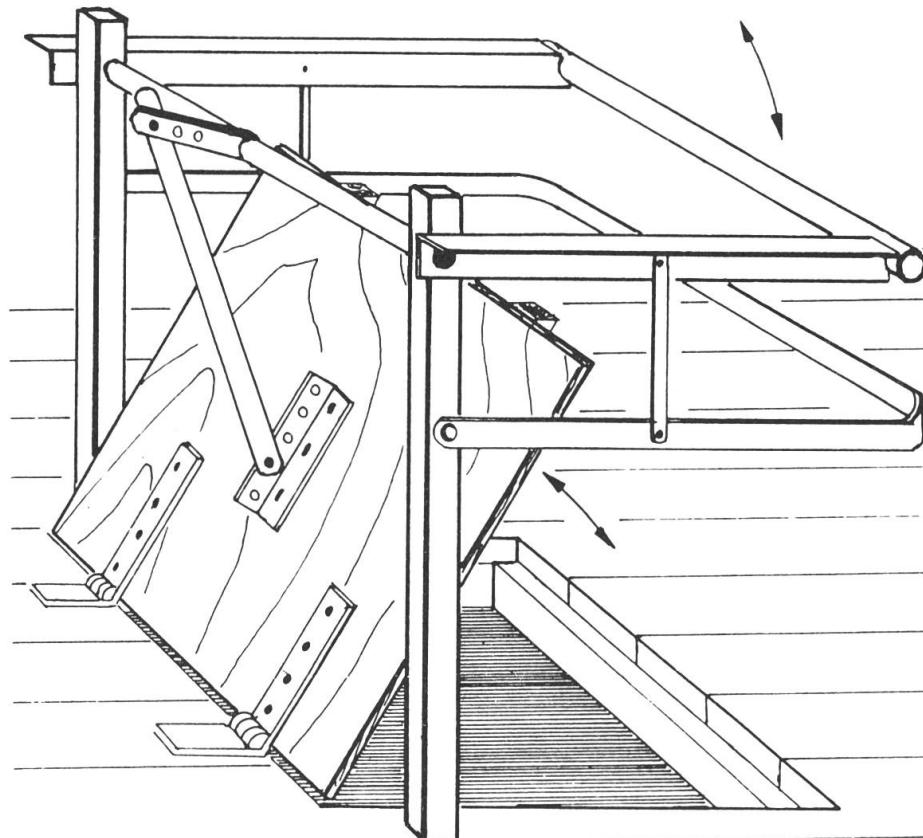
4a: Sur les entrepôts servant à l'aération du foin où les barrières pleines ne sont pas désirées, il y a deux solutions: une table de lucarne pour l'aération peut être assez facilement changée de place;

pe à 1 m de hauteur, d'une table de lucarne (soufflerie) ou d'un couvercle fixé par char-



4b un couvercle fixé par charnière avec une monture dépassant l'ouverture de 30 cm répond aux mêmes besoins.

nières qui ne s'ouvrira que jusqu' à ce que la monture de protection dépasse en tous



5: Bonne solution pour éviter tout danger autour d'une ouverture.
En ouvrant la trappe, une barrière s'abat automatiquement.

les cas encore l'ouverture de 30 cm. (Fig. 4a, 4b, 5).

- Si la récolte est stockée jusqu'au bord de la trouée, il s'agit d'apposer aux quatre poteaux de coin des lattes horizontales à un mètre de distance.

Fosses à purin

- Couvercles sûrs en fonte ou en acier galvanisé (les couvercles en bois ne sont que rarement judicieux).
- Petites ouvertures d'échappement.
- Pour les fosses fermées, une ouverture d'aération située au plus loin du bâtiment.
- Les fosses à purin ouvertes dépasseront le sol d'au moins 30 cm formant ainsi un bord. Là-dessus, on construira une

haie dont le bord supérieur atteindra 1,80 m depuis le sol.

- Séparation anti-gaz de la fosse à purin et de l'étable, tous les autres écoulements comprendront un syphon.
- Choix judicieux du matériel pour les installations (racloirs et tuyauteries ne rouillant pas).
- Installer des machines conformément à la loi sur la protection des machines.

Silos

- Lucarnes s'ouvrant sur l'extérieur.
- Distances entre les lucarnes: 1,5 m.
- Montées solides avec protection du dos (distances entre les échelons au maximum 30 cm).
- Rampe de protection protégeant contre les chutes intérieures et extérieures.

(trad. cs)

«TECHNIQUE AGRICOLE»

Administration: Secrétariat central de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture - case postale, 5223 Rünen AG.

Adresse postale de la Rédaction «Technique Agricole»: case 5223 Rünen
Régie des annonces: Annonces Hofmann SA,

Case 229, 8021 Zurich, Tél. 01 - 207 73 91.
Prix de l'abonnement frs. 28.- par an.

Gratuit pour les membres de l'ASETA.

Parait 15 fois par an.

Droits de reproduction réservés.

Imprimerie et expédition:

Schill & Cie SA, 6002 Lucerne.

Annonces Hofmann SA, Case 229,
8021 Zurich, Tél. 01 - 207 73 91

Le numéro 6/85 paraîtra
le 18 avril 1985

Dernier jour pour les ordres d'insertion:
29 mars 1985

Annonces Hofmann SA, Case 229,
8021 Zurich, Tél. 01 - 207 73 91